

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 Mars 2016 à 20H30

L'an deux mil seize le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de LAGNEY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Frédérique SAUVAT.

Étaient présents : M. Henri SOYER, M. Bernard CHENOT, Mme Géraldine MAUJEAN, Mme Adeline CHENOT, M. Julien GUINOT, Mme Murielle POPU, M. Alain BAZARD, M. Laurent PERRETTE, M. Marc SAINT PE

Était absent / excusé : Sandrine MERGEN

Procurations / : Mme Sandrine MERGEN a donné procuration à Frédérique SAUVAT,
Nombre de conseillers en exercice : 11 * Présents : 10 * Votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur Marc SAINT PE

Le compte rendu de séance du 04 décembre 2016 est adopté.

01- Acte 2016-01 Bail terre agricole

Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur BROGE Hubert qui suite à son affiliation en qualité de retraité sollicite la commune pour céder son bail de location de la parcelle agricole ZK 18 Lieu dit « La Sambois » auprès de son successeur Monsieur Vincent BARAD.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Décide de louer la parcelle agricole à Monsieur Vincent BARAD

Décide de fixer le montant du loyer annuel à 86.68 € / actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel

D'appliquer selon la délibération 2013-05 le taux de 5.5% du montant de la location en compensation des impôts liés au terrain.

Autorise Mme la Maire à rédiger et signer le bail de location pour une durée de 9 ans renouvelable, selon l'article L 411-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La recette correspondante sera imputée à l'article 758 du budget de la commune.

02- Acte 2016-02 Fête patronale 2016

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal les courriers émanant des forains sollicitant la commune pour fixer la date de leur présence, la possibilité de renouveler la subvention communale, une publicité plus intempestive pour annoncer leur présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité;

- Fixe la date de la fête patronale au 20 novembre prochain
- Décide de renouveler la subvention sous forme de bons d'achats d'une valeur de 5€ par enfant de la commune âgé de 0 à 14 ans.

- La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget de la commune.

03 - Acte 2016-03 Programme de travaux 2016 en forêt communale

Mme la Maire présente le programme de travaux d'entretien en forêt communale présenté par l'agent ONF responsable du secteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Valide ce programme dans son ensemble, sachant que certains travaux seront réalisés sur plusieurs années.

Valide pour l'année 2016 les travaux sur la parcelle 08

Autorise Mme la Maire à signer tout document correspondant au dossier

04 - Acte 2016-04 – Convention conseils juridique

Mme la Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de convention pour conseils auprès d'un avocat administratif avec une cotisation annuelle de :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Refuse cette convention

05 - Acte 2016-05 Subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique de soutien aux Associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

Décide l'octroi des aides financières suivantes,

<u>Associations</u>	<u>Aides financières</u>
Association « Les Écoliers des Côtes »	250.00 €
Club de l'Amitié * Lagney	100.00 €
Amicale des Anciens Combattant * Lagney	150.00 €
A.D.M.R.	150.00 €
Association « Les restos du Cœur »	100.00 €
Comité Départemental du Concours National de la Résistance sous forme d'un bon pour achat de livres	50.00 €
Radio Déclic	150.00 €
AEIM	150.00 €
Le Toulinois Nord Familial	150.00 €
Le Club d'animation de l'Hôpital St Charles	150.00 €
Association Familles rurales(animation inauguration logements séniors)	150.00 €

Atelier « Les petits bricoleurs »

Participation financière aux après-midi récréatifs organisés par l'association famille rurale a même hauteur que les parents soit 2 € par enfants présents. Un décompte annuel sera fourni par l'association famille rurale.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

7- Acte 2016-07 Convention d'occupation du domaine public

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal la convention d'occupation du domaine public proposée par le Conseil Départemental concernant.....

8 – Acte 2016-08 Facturation travaux sur conduite eau

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a eu lieu d'intervenir sur le réseau eau de la commune, Monsieur BEURET Jacquy demeurant au 72 rue du Rosoir en a profité pour effectuer des travaux urgents sur sa conduite d'eau sur le secteur privé, la facturation globale des travaux sera faite à la commune. Avec l'accord de Monsieur BEURET Jacquy une participation financière d'un montant de 300.00€ lui sera facturée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
Décide de facturer la somme de 300.00 € à Monsieur BEURET Jacquy en compensation des travaux effectué sur sa conduite d'eau.

La recette correspondante sera imputée à l'article 7068 du budget du service de l'EAU.

Divers :

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal du montant des cotisations versés :

- Association des maires cotisation générale 2016 : 390.75 €
- Association des maires cotisation informatique 2016 : 2 200.00 € €

Clôture de la séance du conseil municipal à 22h.

VU par Nous Maire de la Commune de Lagney, pour être affiché le 15/03/2016 à la porte de la Mairie

La Maire,
Mme Frédérique SAUVAT